

## Conseil municipal du 10 avril 2024

### Procès-verbal

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE

**Étaient représentés :** Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE, Céline TAMPIGNY par Sonia DOUAY

**Étaient absents non excusés :** Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Le quorum étant constaté, le conseil municipal peut délibérer utilement.

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

- 1 - Décisions du Maire
- 2 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2024
- 3 - Finances
  - 3.1 – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal
  - 3.2 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal
  - 3.3 – Affectation du résultat 2023 – Budget principal
  - 3.4 – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe du plan d'eau
  - 3.5 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget annexe du plan d'eau
  - 3.6 – Affectation du résultat 2023 – Budget annexe du plan d'eau
  - 3.7 – Participation financière au fonds de solidarité logement du conseil départemental de la Somme
  - 3.8 – Participation aux frais de séjours scolaires – école Pierre et Marie Curie
- 4 - Questions Diverses

## 1 – Décisions du maire

Le Maire a présenté les décisions qu'il a prises depuis le 28 février 2024, dans le cadre des délégations permanentes que lui a confiées le conseil municipal.

- ✓ **Convention pour la capture des chats en vue de leur stérilisation – Monsieur BOUBAKER, vétérinaire**

La facturation sera établie de la manière suivante :

- Pour la stérilisation et l'identification d'un mâle : 80 euros à l'ordre de la fondation 30 millions d'amis (correspondant au tarif associatif) et 10 euros au nom de la commune (Correspondant à la différence tarif associatif / Tarif de monsieur BOUBAKER)
  - Pour la stérilisation et l'identification d'une femelle : 100 euros à l'ordre de la fondation 30 millions d'amis (correspondant au tarif associatif) et 20 euros au nom de la commune (Correspondant à la différence tarif associatif / Tarif de monsieur BOUBAKER)
  - Pour l'hystérectomie et l'identification d'une femelle : 120 euros à l'ordre de la fondation 30 millions d'amis (correspondant au tarif associatif) et 30 euros au nom de la commune (Correspondant à la différence tarif associatif / Tarif de monsieur BOUBAKER)
- ✓ **Demande de subvention – Agence du bassin Artois Picardie – Déconnexion des eaux pluviales route de Moreuil**
  - ✓ **Titre de concession – Cimetière d'Ailly-sur-Noye – Concession n°226 - Montant de la concession : 80 euros – Pour une durée de 50 ans.**
  - ✓ **Titre de concession – Cimetière d'Ailly-sur-Noye – Concession n°856 - Montant de la concession : 80 euros – Pour une durée de 50 ans.**
  - ✓ **Création d'un ossuaire au sein du cimetière d'Ailly-sur-Noye - Création de l'ossuaire à l'emplacement n°212-213-214 et 215 – annule et remplace la décision du Maire n°2024-01**
  - ✓ **Contrat Etablissement MALLET – Acquisition d'une armoire forte - Montant total : 2 473.00 € HT, soit 2 967.60 € HT**
  - ✓ **Contrat ATPS – Aire de jeux plan d'eau – Remplacement des jeux à ressort - Montant total : 3 127,00 € HT, soit 3 752,40 € TTC**
  - ✓ **Contrat Cynergie – Fourniture et pose d'un vidéoprojecteur - Montant total : 10 529,22 € HT, soit 12 635,06 € TTC**

## 2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2024

Le Maire a soumis le procès-verbal au conseil municipal.

**Vote : Unanimité**

### 3 – Finances

#### 3.1 – Approbation du compte de gestion 2023 – budget principal

Avant le premier juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le receveur municipal établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budget annexe Plan d'eau).

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- ✓ Justifier l'exécution du budget,
- ✓ Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier,
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

Le compte de gestion retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023 qui sera soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion du budget principal :

	SECTION D' INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 455 111,41	2 830 554,75	7 285 666,16
Titres de recette émis (b)	1 368 870,61	2 755 253,60	4 124 124,21
Réductions de titres (c)	47 612,37	83 530,72	131 143,09
Recettes nettes (d = b - c)	1 321 258,24	2 671 722,88	3 992 981,12
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 455 111,41	2 830 554,75	7 285 666,16
Mandats émis (f)	1 240 069,55	2 225 580,32	3 465 649,87
Annulations de mandats (g)	55 381,29	2 333,97	57 715,26
Dépenses nettes (h = f - g)	1 184 688,26	2 223 246,35	3 407 934,61
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	136 569,98	448 476,53	585 046,51
(h - d) Déficit			

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023.

**Vote : Unanimité**

#### 3.2 – Approbation du compte administratif 2023 - budget principal

Le compte administratif retrace l'exécution des opérations budgétaires et comptables relatives à l'exercice et présente le résultat de l'année. Il est établi par le Maire et approuvé par les membres du conseil municipal.

L'exécution du budget 2023 de la commune d'Ailly-sur-Noye, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 3 407 934,61 €, dont 2 223 246,35 € en fonctionnement et 1 184 688,26 € en investissement (hors reports antérieurs).



Le montant des recettes, pour l'année 2023, atteint 3 992 981,12 € dont 2 671 722,88 € en fonctionnement et 1 321 258,24 € en investissement (hors reports antérieurs).

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif du budget principal :

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>
011	Charges à caractère général	600 950,00	592 940,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	915 100,00	865 953,92
014	Atténuations de produits	36 230,00	34 582,00
65	Autres charges de gestion courante	663 510,00	647 262,67
66	Charges financières	52 100,00	51 699,23
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	477 459,75	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 620,00	30 807,97
<b>Total Général</b>		<b>2 830 069,75</b>	<b>2 223 246,35</b>

#### Recettes de fonctionnement par chapitre

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>
013	Atténuations de charges	115 000,00	142 513,82
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	13 500,00	15 912,97
73	Impôts et taxes	96 344,00	86 569,72
731	Impositions directes	1 145 255,00	1 167 802,46
74	Dotations et participations	943 514,00	940 000,29
75	Autres produits de gestion courante	352 970,00	317 109,62
77	Produits spécifiques	1 500,00	1 814,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	100,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	161 886,75	0,00
<b>Total Général</b>		<b>2 830 069,75</b>	<b>2 671 722,88</b>

#### Résultat en fonctionnement

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 223 246,35</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 671 722,88</b>
<b>Excédent de gestion</b>	<b>448 476,53</b>
<b>Excédent reporté 2022</b>	<b>161 886,75</b>
<b>Excédent 2023</b>	<b>610 363,28</b>

Dépenses d'investissement par chapitre

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>	<i>RAR</i>
13	Subventions d'investissement reçues	580,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	154 300,00	151 106,55	
20	Immobilisations incorporelles	584 487,78	84 260,46	455 827,00
204	Subventions d'équipement versées	1 999,59		
21	Immobilisations corporelles	1 505 088,08	602 511,32	464 671,00
23	Immobilisations en cours	1 548 869,10	92 995,20	341 434,00
001	Déficit d'investissement reporté	405 964,86		
041	Opérations patrimoniales	253 822,00	253 814,73	
	<b>Total Général</b>	<b>4 455 111,41</b>	<b>1 184 688,26</b>	<b>1 261 932,00</b>

Recettes d'investissement par chapitre

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>	<i>RAR</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	529 130,49	511 768,67	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 882 557,85	166 866,87	1 136 402,00
16	Emprunts et dettes assimilés	885 666,32	358 000,00	153 800,00
021	Virement de la section de fonctionnement	477 459,75		
024	Produits des cessions d'immobilisations	341 855,00		
040	Opérations d'ordre - Amortissements	84 620,00	30 807,97	
041	Opérations patrimoniales - Ecritures de régularisation	253 822,00	253 814,73	
	<b>Total Général</b>	<b>4 455 111,41</b>	<b>1 321 258,24</b>	<b>1 290 202,00</b>



### Résultat d'investissement

Déficit reporté 2022 (A)	-405 964,86
Dépenses d'investissement (B)	-1 184 688,26
RAR Dépenses ©	-1 261 932,00
<b>Total Dépenses d'Investissement (D)</b>	<b>-2 852 585,12</b>
Recettes d'investissement (E )	1 321 258,24
RAR Recettes (F)	1 290 202,00
<b>Total Recettes d'Investissement (G)</b>	<b>2 611 460,24</b>
Déficit global 2023 (sans RAR)	-269 394,88
Besoin d'autofinancement 2023 (1068)	-241 124,88
<b>Excédent de gestion 2023 - Investissement</b>	<b>136 569,98</b>

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif.

**Vote : Unanimité**

#### 3.3 – Affectation du résultat 2023 – budget principal

Suite au vote du compte administratif, les membres du conseil municipal doivent constater les résultats et décider de leur affectation. Pour affecter le résultat, il faut :

- ✓ Couvrir en priorité les déficits des exercices antérieures,
- ✓ Ensuite couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement lors de l'exercice 2023,
- ✓ Le solde est, soit affecté en excédent de fonctionnement (article 002), soit en dotation supplémentaire en réserve d'investissement (compte 1068).

Compte tenu des résultats présentés par le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé au conseil municipal de l'affecter comme présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats propres à l'exercice 2023	2 223 246,35 €	2 671 722,88 €	448 476,53 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2022)		161 886,75	161 886,75
	Résultat à affecter			610 363,28
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	1 184 688,26	1 321 258,24	136 569,98
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	405 964,86		-405 964,86
	Solde global d'exécution			-269 394,88
Reste à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement			
	Investissement	1 261 932,00	1 290 202,00	28 270,00
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			-241 124,88
	Report en fonctionnement en Recettes			369 238,40

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	610 363,28
Résultat global de la section d'investissement 2023	-269 394,88
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	28 270,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-241 124,88
Couverture du besoin de financement 2023 (cpte 1068)	241 124,88
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	-269 394,88
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	369 238,40

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif.

**Vote : Unanimité**

### 3.4 - Approbation du compte de gestion 2023 – budget annexe du plan d'eau

Conformément à la présentation au point 3.1, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023 qui sera soumis à votre approbation au point suivant.

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion du budget plan d'eau :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	248 305,15	144 204,03	392 509,18
Titres de recette émis (b)	52 180,06	91 744,06	143 924,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	52 180,06	91 744,06	143 924,12
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	248 305,15	144 204,03	392 509,18
Mandats émis (f)	148 292,20	50 447,20	198 739,40
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	148 292,20	50 447,20	198 739,40
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		41 296,86	
(h - d) Déficit	96 112,14		54 815,28

**Vote : Unanimité**



### 3.5 - Approbation du compte administratif 2023 - budget annexe du plan d'eau

Conformément à la présentation au point 3.2, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023.

L'exécution du budget annexe du plan d'eau 2023 de la commune d'Ailly-sur-Noye, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 198 739,40 € HT, dont 50 447,20 € HT en fonctionnement et 148 292,20 € HT en investissement (hors reports antérieurs).

Le montant des recettes, pour l'année 2023, atteint 143 924,12 € HT dont 91 744,06 € HT en fonctionnement et 52 180,06 € HT en investissement (hors reports antérieurs).

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif du budget principal :

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>
011	Charges à caractère général	35 650,00	27 914,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 600,00	11 545,43
66	Charges financières	7 500,00	7 314,27
023	Virement à la section d'investissement	85 254,03	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200,00	3 673,00
	<b>Total Investissement</b>	<b>144 204,03</b>	<b>50 447,20</b>

#### Recettes de fonctionnement par chapitre

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 000,00	9 101,29
731	Impositions directes	1 830,00	2 342,77
75	Autres produits de gestion courante	79 134,32	80 300,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	39 239,71	
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>144 204,03</b>	<b>91 744,06</b>

#### Résultat en fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	148 292,20
Recettes de fonctionnement	52 180,06
<b>Déficit de gestion</b>	<b>-96 112,14</b>
Excédent reporté 2022	39 239,71
<b>Déficit 2023</b>	<b>-56 872,43</b>



### Dépenses d'investissement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>	<i>RAR 2023</i>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>16 200,00</b>	<b>16 171,12</b>	
1641	Emprunts en euros	16 200,00	16 171,12	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 571,50</b>	<b>4 227,49</b>	
2031	Frais d'études	4 571,50	4 227,49	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>88 000,00</b>	<b>19 330,00</b>	<b>14 508,18</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	6 490,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	73 400,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	14 600,00	12 840,00	14 508,18
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>130 948,62</b>	<b>108 563,59</b>	<b>18 030,00</b>
2313	Constructions	130 948,62	108 563,59	18 030,00
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>8 585,03</b>		
001	Déficit d'investissement reporté	8 585,03		
	<b>Total Investissement</b>	<b>248 305,15</b>	<b>148 292,20</b>	<b>32 538,18</b>

### Recettes d'investissement par chapitre

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CA 2023</i>	<i>RAR 2023</i>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>8 585,03</b>	<b>417,06</b>	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 585,03	417,06	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>150 266,09</b>	<b>48 090,00</b>	<b>102 176,00</b>
1313	Départements			
1322	Régions	55 849,09		55 849,00
1323	Départements	78 839,00	48 090,00	30 749,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	15 578,00		15 578,00
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>85 254,03</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	85 254,03		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 200,00</b>	<b>3 673,00</b>	
281318	Autres bâtiments publics	3 700,00	3 641,00	
28188	Autres	500,00	32,00	
	<b>Total Investissement</b>	<b>248 305,15</b>	<b>52 180,06</b>	<b>102 176,00</b>

### Résultat d'investissement

Déficit reporté 2022	8 585,03
Dépenses d'investissement	148 292,20
RAR Dépenses	32 538,18
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>189 415,41</b>
Recettes d'investissement	52 180,06
RAR Recettes	102 176,00
<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>154 356,06</b>
<b>Déficit global 2023 (sans RAR)</b>	<b>-104 697,17</b>
<b>Besoin d'autofinancement 2023 (1068)</b>	<b>-35 059,35</b>
<b>Déficit de gestion 2023 - Investissement</b>	<b>-96 112,14</b>

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif.

**Vote : Unanimité**

#### 3.6 –Affectation du résultat 2023– budget annexe du plan d'eau

Compte tenu des résultats présentés par le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé au conseil municipal de l'affecter comme présenté en annexe.

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	50 447,20 €	91 744,06 €	41 296,86 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2022)		39 239,71 €	39 239,71 €
	Résultat à affecter			80 536,57 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	148 292,20 €	52 180,06 €	- 96 112,14 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	8 585,03 €		- 8 585,03 €
	Solde global d'exécution			-104 697,17 €
Reste à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement			- €
	Investissement	32 538,18 €	102 176,00 €	69 637,82 €
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- 35 059,35 €
	Report en fonctionnement en Recettes			45 477,22 €



Résultat global de la section de fonctionnement 2023	80 536,57
Résultat global de la section d'investissement 2023	-104 697,17
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	69 637,82
Besoin de financement de la section d'investissement	-35 059,35
Couverture du besoin de financement 2023 (cpte 1068)	35 059,35
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	-104 697,17
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	45 477,22

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif.

**Vote : Unanimité**

### **3.7 - Participation financière au fonds de solidarité logement du conseil départemental de la Somme**

Le conseil départemental sollicite la commune sur la participation financière pour l'année 2024 au financement du fonds de solidarité logement du département de la Somme. Ce fonds permet d'aider les ménages défavorisés à accéder au logement ou se maintenir dans leur logement. La contribution a été fixée sur la base de 0,50 € par habitant et s'élèverait à 1 379€ pour l'année 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette participation.

**Vote : Unanimité**

### **3.8 – Participation aux frais de séjours scolaires – école Pierre et Marie Curie**

L'école Pierre et Marie Curie organise une classe olympique, pour deux classes, en mai 2024, à Sangatte (62). 48 enfants Aillysiens participeront au voyage.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune souhaite accompagner financièrement les familles Aillysiennes pour le paiement des séjours scolaires organisés par l'école.

Il est proposé au conseil municipal de verser une aide de 50 € par enfants, habitant Ailly-sur-Noye, participant à la classe découverte.

**Vote : Unanimité**

### **4 - Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été déposée. Monsieur le Maire lève la séance à 20h54.

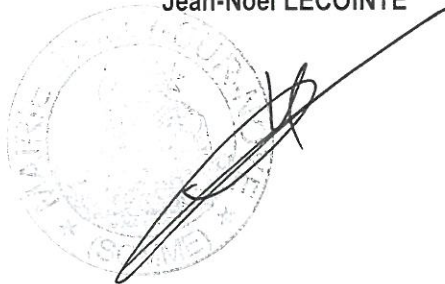
☎ 03 22 41 71 71

✉ [mairie@aillysurnoye.fr](mailto:mairie@aillysurnoye.fr)

Clos le présent registre contenant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024 ainsi que les délibérations ci-dessous répertoriées se rapportant à la dite séance :

- 1 - Décisions du Maire
- 2 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2024
- 3 - Finances
  - 3.1 – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal
  - 3.2 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal
  - 3.3 – Affectation du résultat 2023 – Budget principal
  - 3.4 – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe du plan d'eau
  - 3.5 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget annexe du plan d'eau
  - 3.6 – Affectation du résultat 2023 – Budget annexe du plan d'eau
  - 3.7 – Participation financière au fonds de solidarité logement du conseil départemental de la Somme
  - 3.8 – Participation aux frais de séjours scolaires – école Pierre et Marie Curie

Le secrétaire de séance  
**Jean-Noël LECOINTE**



Le Maire  
**Pierre DURAND**

